

Accueil > Bretagne > Saint-Malo

Réservé
aux abonnés

Il agresse sexuellement une mineure lors d'un concert d'été à Saint-Malo

Un homme de 23 ans a été condamné, ce jeudi 15 juin 2023, à de la prison avec sursis pour une agression sexuelle commise le 2 août 2022. Il a reconnu les faits, même s'il ne s'en souvient pas.



Un homme de 23 ans a été condamné, ce jeudi 15 juin 2023, à de la prison avec sursis pour une agression sexuelle commise le 2 août 2022. | OUEST-FRANCE

Ouest-France Pierre MOMBOISSE.

Publié le 15/06/2023 à 19h41

Ça danse pas mal sur l'esplanade Saint-Vincent, ce soir du 2 août 2022. Une radio a posé ses drapeaux pour un concert d'été devant les remparts de Saint-Malo. Une adolescente de 17 ans profite de la soirée avec un groupe d'amies. Elle est sur les épaules d'une camarade quand elle sent des mains sur ses fesses et est tirée vers l'arrière.

L'agresseur, fortement alcoolisé, lui touche ensuite les seins avant de lui dire que « **tout va bien se passer** ». Des témoins alertent les vigiles, qui l'appréhendent rapidement. Les policiers l'interpellent dans la foulée.

« Je me suis mis minable »

Jeudi 15 juin 2023, le prévenu, 23 ans cette année, explique ne se souvenir de rien. « **Je me rappelle seulement d'une bagarre. J'ai commencé à boire en début d'après-midi. Je me suis mis minable** », résume-t-il. Son taux d'alcool a été estimé à 2,3 g au moment des faits. « **J'ai honte de ce que j'ai fait et je m'excuse.** » Pour la victime, ces faits ont réactivé un ancien traumatisme vécu pendant l'enfance.

« Des séquelles inchiffrables »

Son avocat M^e Jean-Michel Sourdin constate que les troubles de sa cliente « **se sont aggravés** » à la suite de cette agression. « **Les séquelles sont inchiffrables. On les traîne sur toute une vie, d'autant plus à 16 ou 17 ans** », insiste le procureur.

Le prévenu est aussi impliqué dans une affaire de même nature survenue une semaine plus tard et menée par un juge d'instruction, raison pour laquelle il a passé plusieurs mois en détention provisoire.

« Choc carcéral »

« **Ce choc carcéral** » a, selon son avocate, M^e Anaïg Le Noan, été violent mais « **a servi** ». Elle sollicite une peine de sursis simple quand le parquet requiert huit mois de prison avec sursis probatoire l'obligeant à travailler, à suivre des soins et à indemniser la victime.

Le tribunal le condamne à hauteur des réquisitions. Il a interdiction d'exercer des activités impliquant un contact avec des mineurs pendant cinq ans. Son nom est inscrit au fichier des auteurs d'infractions sexuelles (Fijais). Il devra verser 1 500 € à la victime, 500 € à chaque parent.

Saint-Malo Justice Ille-et-Vilaine

Que faire lorsque votre PC est lent ?

PC HelpSoft | Sponsorisé

J'essaye

Electricité pas chère: Une astuce inconnue jusque là enfin dévoilée

Eco France | Sponsorisé

En savoir plus